

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2025
 2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 3. Finances : Vote des subventions communales
 4. Convention d'assistance technique en assainissement collectif avec le Département de Loire -Atlantique
 - Renouvellement
 5. Cession portion chemin rural n°79 à la SCI MODU
 6. Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs
 7. Ressources humaines : Revalorisation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) suite à l'avis du CST
 8. Ressources humaines : Gratification d'un stagiaire
- Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Marie-Paule SECHET, Michel BERTRAND, Jacqueline PANTECOUTEAU, Laura DEPASSE, Grégory LEHOURS, Benoit FRABOULET, Elodie RETIF, Vincent AUFFRAIS, Sandra FORGET, Xavier BRUNET, Pierrick MENARD

Absents excusés : Corinne LE FLEM, Régis BOUTIN, Laureline DOUILLARD, Charlène PLANCHAIS

Secrétaire de séance : Grégory LEHOURS

• **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

• **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

Droit de préemption urbain

Date	Désignation	Lieu	Références Cadastrales	<u>Propriétaires</u>
08/01/2026	Vente d'un immeuble bâti sur terrain propre	11 rue de Châteaubriant	AB 29	LECONTE Lucie

Marchés à procédure adaptée

Néant

Décision d'ester en justice

Néant

Délibérations du Conseil Municipal

• Délibération 2026-01 – Attribution des subventions communales 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer au titre de l'année 2026 les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS AUBINOISES	subventions 2026
US Aubinoise Football	911,00 €
Hand-Ball Club Aubinois	322,00 €
Badminton Loisirs Aubinois	180,00 €
Office Intercommunal des Sports Nord-Castel	609,00 €
Amicale Laïque Aubinoise	1032,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL)	553,00 €
ARCEL	1400,00 €
UNC - AFN	232,00 €
L'Amitié Aubinoise	232,00 €
Arche à chats <i>169 € - 1 000 € maximum pour la stérilisation des chats sur présentation de justificatifs</i>	1 180,00 €
association St Aubin de France	180,00 €
Amicale Laïque Aubinoise <i>subvention exceptionnelle versée en cas de réservation de la grande salle de l'Espace Castella pour le spectacle de l'école</i>	82,00 €
APEL école privée <i>subvention exceptionnelle versée en cas de réservation de la grande salle de l'Espace Castella pour le spectacle de l'école</i>	82,00 €
Festival du Menhir	180,00 €
SOUS-TOTAL	6 995,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
F.N.A.T.H. - Association des Accidentés de la Vie - section de Châteaubriant	0,00 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	38,00 €
France ADOT 44	38,00 €
Handi'Chiens Bretagne	38,00 €
ADMR du Nord Castelbriantais	308,00 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44	154,00 €
ADAR	154,00 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	38,00 €
Association des Restaurants du Cœur	107,00 €
Secours populaire français Comité de Chateaubriant	38,00 €
Prévention Routière	38,00 €
les Eaux Vives Emmaus	38,00 €
Secours catholique Territoire de Chateaubriant	38,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers du Pays de la Mée	38,00 €
G.S.C.F Sapeurs Pompiers Humanitaires	0,00 €
Jonathan Pierres Vivantes	38,00 €
SOUS-TOTAL	1 103,00 €

TOTAL	8 098,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS	
SOLIDARITE PAYSANS 44	38,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	38,00 €
SANTE VOUS BIEN 44	- €
ADAPEI SECTION CHATEAUBRIANT	38,00 €
AFSEP Association Française des Sclérosés en Plaques	- €
TOTAL	114,00 €

- Délibération 2026-02 – Convention d'assistance technique en assainissement collectif avec le Département de Loire-Atlantique – Renouvellement 2026-2028**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention telle que proposée par le Département, qui sera conclue pour la période 2026-2028

- Délibération 2026-03 – Aliénation Partielle Du Chemin Rural N°79 – Lieu-Dit Nicord**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la cession par la commune à la SCI MODU de 6m² du chemin rural n°79 Lieu-Dit Nicord et la cession de la SCI MODU à la commune de 1m² de la parcelle ZC 75 et de fixer le prix de vente à 1 € le m² avec un minimum de 100 €.

- Délibération 2026-04 – Modification Du Tableau Des Effectifs**

Compte tenu de la vacance prochaine du poste de secrétaire général, il s'avère qu'un recrutement sur les grades de rédacteur, rédacteur principal de 1^{ère} classe ou d'attaché principal, peuvent être envisagés. Aussi, il est proposé d'ouvrir un emploi sur chacun de ces grades (catégorie B et A) à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026 ;

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des emplois permanents

Emplois	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Postes pourvus/vacants
Cadre d'emplois des attachés territoriaux			
Secrétaire général	Attaché principal	1 poste à 35 h	Grade de recrutement
Secrétaire général	Attaché	1 poste à 35 h	Pourvu jusqu'au 28/02/2026, Vacant au 1 ^{er} mars 2026

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux			
Secrétaire général	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe -	1 poste à 35 h	Grade de recrutement
Secrétaire général	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe -	1 poste à 35 h	Vacant
Secrétaire général	Rédacteur	1 poste à 35h	Grade de recrutement

Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
Assistant comptabilité/Ressources humaines polyvalent	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h	Pourvu
Assistant comptabilité/Ressources humaines polyvalent	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	Vacant
Chargé d'accueil et d'urbanisme polyvalent	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	Pourvu

Chargé d'accueil et d'urbanisme polyvalent	Adjoint administratif	1 poste à 28 h	Vacant
--	-----------------------	----------------	--------

Cadre d'emplois des adjoints techniques			
Agent en charge des espaces verts polyvalent	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 35 h	Vacant
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 35h	Vacant
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 postes à 35 h	Pourvu
Agent de voirie polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 35 h	Pourvu
Agent de voirie polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 35 h	Pourvu
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique	1 poste à 35h	Pourvu

Agent de restauration et d'animation périscolaire	Adjoint technique	1 poste à 29h30	Pourvu
Agent de restauration et d'animation périscolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 28 h	Pourvu
Agent de restauration et d'animation périscolaire	Adjoint technique	1 poste à 28 h	Vacant
Fonction d'ATSEM	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste à 28 h	Pourvu
Fonction d'ATSEM	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 28 h	Vacant
Agent de restauration	Adjoint technique	1 poste à 29h30 min	Pourvu
Fonction ATSEM	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 28 h	Pourvu
Fonction ATSEM	Adjoint technique	1 poste à 28 h	Vacant
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 21h15 min	Pourvu
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	1 poste à 21h15 min	Vacant

• **Délibération 2026-05 – Régime Indemnitaire Communal (RIFSEEP) – Revalorisation des plafonds de la part liée au Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Vu l'avis du **Comité Social Territorial (CST)** en date du **06/02/2026** relatif à la modification des montants plafonds de la part liée au CIA dans le cadre de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide :

- de revoir les montants plafonds du montant annuel de la CIA à compter du 23 février 2026
tels que :

Filière administrative

Catégorie A

Attachés territoriaux

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Secrétaire général	6 390.00 €

Catégorie B

Rédacteurs territoriaux

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou	2 380.00€

	plusieurs services avec/sans encadrement	
Groupe 2	Poste avec expertise, adjoint au chef de service	2 185.00 €

Catégorie C

Adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable, coordinateur ou encadrement de proximité, adjoint au chef de service, poste avec expertise	1 260.00 €
Groupe 2	Agent d'accueil, assistant, agent d'exécution	1 200.00 €

Filière technique

Catégorie B

Techniciens territoriaux

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable du service technique	2 680.00 €

Catégorie C

Adjoints techniques territoriaux

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable, coordinateur ou encadrement de proximité, adjoint au chef de service, poste avec expertise	1 260.00 €
Groupe 2	Agent technique, agent d'exécution	1 200.00 €

Filière Médico -sociale

Catégorie C

Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	ATSEM	1 260.00 €

Filière animation

Catégorie C

Animateurs territoriaux d'animation

Groupe	Emplois	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Animateur	1 260.00 €

- revaloriser automatiquement les plafonds en fonction de la réglementation.
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent, sachant qu'à la manière d'une prime spécifique, n'a pas vocation à être versé systématiquement chaque année. Le versement de ce complément est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et sera versé au cours du 1^{er} trimestre de l'année N.
- préciser que les autres dispositions inscrites dans le cadre de la délibération du 23 octobre 2017 restent applicables sans changement.
- prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

• Délibération 2026-06 – Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de la collectivité, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par la collectivité.

La durée des stages effectués par un même stagiaire dans un même organisme ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.

L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite (l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité) qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.

Le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

En revanche, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification, non obligatoire, dont le montant et les modalités de versement sont fixés par délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De verser** une gratification aux stagiaires de l'enseignement accueillis, selon les conditions ci-dessous :
 - Gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois : gratification pour un montant de 1 100 € ;

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale.

- **D'autoriser** le Maire ou un adjoint à signer les conventions de stage ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget.

Questions et informations diverses

• **Mutuelle Communale**

Après AXA Assurances et MBA Mutuelles, l'assureur GROUPAMA souhaite proposer une mutuelle communale pour les habitants de Saint Aubin des Châteaux.

• **Elections municipales**

- 1er tour : dimanche 15 mars 2026
- 2^{ème} tour : dimanche 22 mars 2026

Le tableau de la tenue du bureau de vote est communiqué aux membres du conseil Municipal.

• **Lotissement de Mauny**

Les membres du Conseil municipal approuve le devis de relevé topographique du futur Lotissement de Mauny avec la Sté AIR GÉO pour un montant de 4 290 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Daniel RABU



Le secrétaire de séance
Grégory LEHOURS